COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C011

MISE EN PLACE DU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Vu les dispositions relatives au fonctionnement des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire approuvé par délibération n° 2017-048 en date du 28/09/2017 ;

Considérant que les évolutions technologiques permettent de moderniser les modalités de vote des assemblées délibérantes tout en garantissant la sincérité, la transparence et la sécurité des scrutins ;

Considérant que l'utilisation d'un système de vote électronique permet :

- D'améliorer la fiabilité et la rapidité du dépouillement.
- De sécuriser l'expression des suffrages.
- De faciliter la traçabilité des votes lorsque la réglementation le permet.
- D'optimiser le fonctionnement des séances et leur fluidité.

Considérant que ce dispositif respecte les principes fondamentaux du droit des assemblées délibérantes, notamment le respect du caractère public des délibérations, la sincérité du scrutin et, lorsque requis, le secret du vote ;

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'utilisation de ce système de vote électronique lors des séances du Conseil communautaire et, le cas échéant, des commissions et autres instances communautaires ;

Entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser le recours au vote électronique.

- De permettre l'entrée en vigueur à compter de son caractère exécutoire.

- D'actualiser le règlement intérieur du Conseil communautaire en intégrant les caractéristiques du système et les modalités d'utilisation ci-après :

Caractéristiques du système

Le système de vote électronique utilisé devra garantir :

- L'identification fiable des votants.
- La sincérité et l'intégrité des suffrages exprimés.
- La confidentialité des votes lorsque le scrutin secret est requis.
- La conservation sécurisée des résultats.
- La possibilité de vérifier et de retranscrire les résultats dans le procès-verbal de séance.

Modalités d'utilisation

Le recours au vote électronique est placé sous l'autorité du Président de l'EPCI, qui veille à son bon fonctionnement et à la régularité des opérations de vote.

En cas de défaillance technique, le Président pourra décider de recourir à un vote à main levée, par appel nominal ou à bulletin secret conformément aux dispositions réglementaires.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026

La Présidente,

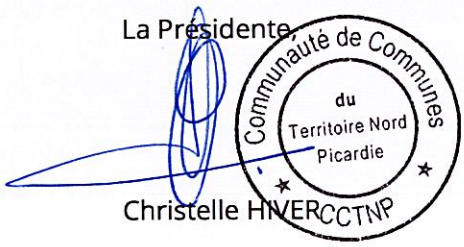

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93 Présents : 63 Pouvoirs : 8 **Votes pour : 71** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C012

INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE MANIEMENT DE FONDS

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), en 2017.
Ce régime indemnitaire n'était pas cumulable avec l'indemnité allouée aux régisseurs
Un arrêté du 21 janvier 2025 est venu compléter la liste des indemnités pouvant être cumulées avec le RIFSEEP. Ainsi, l'indemnité de maniement de fonds devient cumulable à compter du 31 janvier 2025 avec le RIFSEEP.
Cette indemnité est attribuée aux agents qui assurent les fonctions de régisseur d'avances et/ou de recettes ainsi qu'aux mandataires suppléants, lorsque ces derniers assurent effectivement le remplacement du régisseur.
Son octroi est facultatif. Pour le verser, une délibération qui désigne les catégories de bénéficiaires et les conditions d'attribution est nécessaire.

Aussi, Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire d'instaurer l'indemnité de maniement de fonds.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L.714-1 et les suivants,
Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022n relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.
Vu le décret n°2021-969 du 21 juillet 2021 relatif à l'indemnité de maniement de fonds,
Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,
Vu l'arrêté du 27 aout 2015 pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté du 21 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 27 aout pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
Vu la délibération n°2017-0172 du Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2017,
Vu la délibération n°2023-C084 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 1er décembre 2025,

Considérant que la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant que ce régime indemnitaire n'était pas cumulable avec l'indemnité allouée aux régisseurs,

Considérant qu'en vertu de l'arrêté du 21 janvier 2025, l'indemnité de maniement de fonds devient cumulable à compter du 31 janvier 2025 avec le RIFSEEP,

Considérant que cette indemnité est attribuée aux agents qui assurent les fonctions de régisseur d'avances et/ou de recettes ainsi qu'aux mandataires suppléants, lorsque ces derniers assurent effectivement le remplacement du régisseur,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'instaurer l'indemnité de maniement de fonds.
- De préciser que cette indemnité pourra être versée :
    - Aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires,
    - Aux agents non titulaires de droit public

  Dès lors qu'ils sont nommés régisseurs ou mandataires d'une régie communautaire.
- De préciser que les montants de l'indemnité de maniement de fonds sont les suivantes :

Montant maximum de l'avance pouvant être consentie (régisseur d'avances) ou montant moyen des recettes encaissées mensuellement (régisseur de recettes)	**Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes**	**Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle ***
De 0 € à 1 220 €	De 0 € à 2 440 €	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	De 2 441 € à 3 000 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	De 3 001 € à 4 600 €	120 €
De 4 601 € à 7 600 €	De 4 601 € à 7 600 €	140 €
De 7 601 € à 12 200 €	De 7 601 € à 12 200 €	160 €
De 12 201 € à 18 000 €	De 12 201 € à 18 000 €	200 €
De 18 001 € à 38 000 €	De 18 001 € à 38 000 €	320 €
De 38 001 € à 53 000 €	De 38 001 € à 53 000 €	410 €
De 53 001 € à 76 000 €	De 53 001 € à 76 000 €	550 €
De 76 001 € à 150 000 €	De 76 001 € à 150 000 €	640 €
De 150 001 € à 300 000 €	De 150 001 € à 300 000 €	690 €
De 300 001 € à 760 000 €	De 300 001 € à 760 000 €	820 €
De 760 001 € à 1 500 000 €	De 760 001 € à 1 500 000 €	1 050 €
Au-delà de 1 500 000 €	Au-delà de 1 500 000 €	46 € par tranche de 1 500 000 €

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026

La Présidente,

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

Christelle HIVER CCTNP

Nombre de conseillers : 93 Présents : 63 Pouvoirs : 8 **Votes pour : 71** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C013

ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET PRINCIPAL - 35500

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande d'admission en créance éteinte concernant l'exercice 2009, formulée par le Comptable Public.

Rappelant que les créances éteintes (compte 6542 de la M57) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la Collectivité et au Comptable. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par l'Assemblée Délibérante et n'apparaîtront plus sur la liste des non-valeurs (compte 6541 de la M57). Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire.

Compte tenu de la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Somme, il vous est demandé de bien vouloir admettre en créances éteintes le titre de recette relatif au remboursement des dégradations commises au cinéma Le Tivoli en 2009 pour un montant total de 862,81 euros.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre en créances éteintes les titres de recettes détaillés en annexes pour un montant total de 862,81 euros sur le budget principal - 35500.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026

La Présidente,

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93 Présents : 63 Pouvoirs : 8 **Votes pour : 71** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C014

ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES PROGRAMMES DE VOIRIE 2027 A 2030

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 férvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la décision de la CAO en séance le 26 février 2026 ;

Considérant la publication d'un appel d'offres relatif à la maitrise d'œuvre des programmes de voirie 2027 à 2030 le 16 décembre 2025,

Considérant que 7 offres ont été reçues et analysées.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'accepter l'attribution du marché maitrise d'œuvre des programmes de voirie 2027 à 2030 au groupement LATITUDES - NOEA pour un montant estimé à 147 900€ HT.

- D'autoriser la Présidente, à procéder à toutes demandes de subventions afférentes à ce marché.

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026
La Présidente,

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93
Présents : 63
Pouvoirs : 8
Votes pour : 71
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en
Préfecture de la Somme et de sa publication le :
De son accusé de réception reçu le :
Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C015

CESSION IMMOBILIERE DES BIENS SIS 12 ET 14 RUE RENE DELCOURT A BERNAVILLE (80370)

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'estimation des Domaines ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en séance le 12 février 2026 ;

Considérant la propriété de la CCTNP d'un lot composé d'une maison à usage d'habitation sis 12 rue René Delcourt 80370 Bernaville et d'un local professionnel actuellement utilisé en tant que micro-crèche sis 14 rue René Delcourt 80370 Bernaville,

Considérant la proposition d'achat de Madame DIEPPE, actuelle locataire et gérante de la micro-crèche,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la cession immobilière des biens sis 12 et 14 rue René Delcourt à BERNAVILLE (80370), au prix de 272 500 € net vendeur.

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout document, dont les actes de vente correspondants auprès du notaire compétent, permettant l'exécution de cette décision.

- D'inscrire cette somme au budget principal de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026
La Présidente

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93 Présents : 63 Pouvoirs : 8 **Votes pour : 71** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C016

CONVENTION DE PARTENARIAT « COMIQUES AGRICOLES » 2026

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La présente convention précise l'apport de chacun des partenaires dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Festival des Comiques Agricoles » les 19, 20 et 21 juin 2026 à Beauquesne et le 5 juin 2026 pour le festival hors les murs.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Culture à la Ferme, pour l'organisation du Festival des Comiques Agricoles.
- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026

La Présidente,

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie

Christelle HIVER CCTNP

Nombre de conseillers : 93 Présents : 63 Pouvoirs : 8 **Votes pour : 71** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C017

CONVENTION DE PARTENARIAT « JAZZ A MONTONVILLERS » 2026

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La présente convention précise l'apport de chacun des partenaires dans le cadre de l'organisation la manifestation « Festival de Jazz à Montonvillers » les 26, 27 et 28 juin 2026, à Montonvillers.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Brass Action pour l'organisation du « Festival de Jazz à Montonvillers »
- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026

La Présidente,

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93 Présents : 63 Pouvoirs : 8 **Votes pour : 71** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C018

NOUVELLE TARIFICATION DE LA CITE SOUTERRAINE DE NAOURS

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	62/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	22/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : MALLART Murielle, QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	71/93

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'actualiser les tarifs applicables au service Tourisme (Cité souterraine de Naours) comme suit :

Billetterie

	HT	Taux	TVA	TTC
Individuel mini-golf (5ans+)	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Accès parc libre	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite guidée Nature (adulte)	6,00 €	0%	0,00 €	6,00 €
Accès libre centre d'interprétation	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite atelier centre d'interprétation (adulte)	6,00 €	0%	0,00 €	6,00 €
Visite libre moulin adulte	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite guidée moulin adulte	6,00 €	0%	0,00 €	6,00 €
Visite guidée Nature enfant indiv	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
Visite atelier scolaire centre d'interprétation	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €
Visite nature scolaire	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €

Restauration

	HT	Taux	TVA	TTC
Tartinable 2 pers	8,09 €	10%	0,81 €	8,90 €
Tartinable 3 pers	14,45 €	10%	1,45 €	15,90 €
Bocal enfant	9,91 €	10%	0,99 €	10,90 €
Bocal adulte	12,64 €	10%	1,26 €	13,90 €
Topping	0,91 €	10%	0,09 €	1,00 €
Café	0,91 €	10%	0,09 €	1,00 €
Supplément café 10	0,09 €	10%	0,01 €	0,10 €
Supplément café 5	0,05 €	10%	0,00 €	0,05 €

- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026

La Présidente,

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie CCTNP

Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93
Présents : 63
Pouvoirs : 8
Votes pour : 71
Vote contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en

Préfecture de la Somme et de sa publication le :

De son accusé de réception reçu le :

Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Conseil communautaire du 5 mars 2026

Délibération 2026-C142

FONGIBILITE DES CREDITS DES BUDGETS ANNEXES – 46700, 46800, 35504 ET 35508

Le 5 mars 2026 à 18 heures, se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente, après avoir été légalement convoqués le 20 février 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie :

TITULAIRES PRÉSENTS	63/93
AUTHEUX : DESPLANQUE Régis ; AUTHIEULE : LEGAULT Fréderic ; BARLY : BOUCHEZ Jean-Louis ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : MARCHAND Annie ; BEAUMETZ : MAGNIER Jean-Michel ; BEAUQUESNE : DURIEUX François ; BEAUVAL : THUILLIER Bernard ; NIQUET Jean-François ; MESROUA Martine; BEHENCOURT : PLAISANT Phillipe ; BERNATRE : LEJEUNE Raphaël ; BERNAVILLE : LECLERCQ Christelle , PATTE Didier ; BERNEUIL : FLAHAUT Francis ; BOISBERGUES : OSSART Christophe ; BOUQUEMAISON : DEVILLERS Brigitte ; BREVILLERS : DEBONNE Vanessa ; CANDAS : GREF Evelyne ; COISY : DEFLESSELLE Claude ; CONTEVILLE : MARQUANT Vincent ; DOMESMONT : BAZIN Joël ; DOULLENS : CRAPOULET Dorothée ; TABART Thierry ; DELESTRÉ Fanny ; HIVER Christelle ; MALLART Murielle, MAQUET Claude ; NAUWYNCK Laurent , PHILIPPIN Marie-Christine , PIOT Pascal , POIRÉ Corinne, WARUSFEL Claire ; FIEFFES-MONTRELET : VARLET Xavier ; FIENVILLERS : ROUSSEL Alain ; FROHEN-SUR-AUTHIE : DEVILLERS Jean-Pierre ; GEZAINCOURT : BOTTE Martine ; GORGES : DELATTRE Guy ; GROUCHES-LUCHUEL : PETIT Francis ; HEM-HARDINVAL : ROUSSEL Éric ; HEUZECOURT : MICHILSEN Jean-Paul ; HIERMONT : CARPENTIER Audrey ; HUMBERCOURT : PENET-CARON Catherine ; LUCHEUX : DUHAUTOY Michel ; MAIZICOURT : SEPTIER Antoine ; MEZEROLLES : DELANNOY Guy ; MIRVAUX : CORSYN Camille ; MONTIGNY-LES-JONGLEURS : DELGOVE Rachèle ; MONTIGNY-SUR-L'HALLUE : MUNIER Dominique ; MONTONVILLERS : CRAMPON Laurent ; NAOURS : BOUCHY Jean-Michel ; ROUSSEAU Clémence ; NEUVILLETTE : DOAL José ; OCCOCHES : DUFOSSÉ Dominique ; OUTREBOIS : MARECHAL Emmanuel ; PROUVILLE : MORIVAL Patrick ; RAINNEVILLE : MASSET Jacques, MANABLE Christian ; SAINT-GRATIEN : MASSIAS Bruno ; TALMAS : BLOCKLET Patrick , REVILLON Carole ; TERRAMESNIL : BOUVET Thierry ; VILLERS-BOCAGE : DOMONT Anne-Sophie ; WARGNIES : DIMOFF Claude	
TITULAIRES ABSENTS REPRESENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT	1/93
LE MEILLARD : CARDON Jean-Pierre représenté par DUBREUIL Thierry	
SUPPLÉANTS PRÉSENTS (non-votant)	
AUTHEUX : GAFFET Yolande ; BEAUCOURT SUR L'HALLUE : FRANCOIS Didier ; BOISBERGUES : BARAER Henri ; FIEFFES-MONTRELET : SINGLARD Evelyne ; GROUCHES-LUCHUEL : CAPRON Mickaël ; PROUVILLE : TETRAD Daniel	
POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS	8/93
BAVELINCOURT : JUMELLE Alain donne pouvoir à PENT-CARON Catherine ; BEAUQUESNE : DIEPPE Anne-Sophie donne pouvoir à DURIEUX François ; DOULLENS : HERTAULT Céline donne pouvoir à MAQUET Claude ; DUMOULIN Jean-Louis donne pouvoir à WARUSFEL Claire ; FRECHENCOURT : WILS Serge donne pouvoir à CRAMPON Laurent ; LONGUEVILLETTE : CREPIN François donne pouvoir à HIVER Chriselle ; VADENCOURT : BOCQUET Christian donne pouvoir à MASSET Jacques ; VILLERS-BOCAGE ; ALBERGE Marc donne pouvoir à DOMONT Anne-Sophie	
ABSENTS / EXCUSÉ(E)S	21/93
AGENVILLE : ROBART Sébastien ; BEALCOURT : SEPTIER Didier ; BEAUQUESNE : CANNET Alain ; BEAUVAL : CANDAS Bernard ; BONNEVILLE : PETIT Emmanuel ; CANDAS : HERSIN Dominique ; CONTAY : DENEVE Valérie ; DOMLEGER-LONGVILLERS : DOUAY Yves ; DOULLENS : QUINDROIT Bernard ; EPECAMPS : CAHON Dimitri ; FLESSELLES : LOUETTE Jocelyn ; MARSILLE Séverine ; MARTINVAL Claude, MOREL LOUNIS Louisa ; LA VICOGNE : GALLET David ; MOLLIENS AU BOIS : AVISSE Frédéric ; PIERREGOT : DUPONT Loïc ; REMAISNIL : NIQUET Catherine ; RUBEMPRE : LOIRE Anne ; SAINT-ACHEUL : FEUTREL Olivier ; VILLERS-BOCAGE ; ANSART Gérald.	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELGOVE Rachèle (Montigny-Les-Jongleurs)	
NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	72/93

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Madame la Président rappelle une information concernant la fongibilité des crédits.
Le conseil pouvait lui déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Autrefois appliquée sur la M57, désormais, elle s'applique sur l'ensemble des 6 budgets (M4 et M49D)

Considérant que le conseil peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser la Présidente à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour les budgets annexes 46700, 46800, 35504 et 35508.

- D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait à DOULLENS
Le 5 mars 2026

La Présidente,



Christelle HIVER

Nombre de conseillers : 93 Présents : 64 Pouvoirs : 8 **Votes pour : 72** Vote contre : 0 Abstention : 0	**Certifié exécutoire** compte tenu de sa transmission en Préfecture de la Somme et de sa publication le : De son accusé de réception reçu le : Considérant que le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le biais du site www.telerecours.fr